

# AVIS PUBLIC

---

**MESURES DE PARTICIPATION PUBLIQUE ET ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT N° 494-24 MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° 385-19 RELATIF AUX PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA)**

**AVIS PUBLIC** est par la présente donné, par la soussignée, que lors de sa séance ordinaire tenue le 2 juillet 2024, le conseil municipal de la Ville de Dunham a adopté le projet de Règlement n° 494-24 modifiant le Règlement n° 385-19 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA). La modification proposée vise à assujettir la construction, l'implantation et la modification des unités d'habitation accessoire attachées et détachées au règlement sur les PIIA.

De plus, il vise à :

- Respecter les objectifs et les critères sur la qualité architecturale des projets dans les zones assujetties au Règlement sur les PIIA;
- L'harmonisation de l'unité d'habitation accessoire au bâtiment principal et au contexte du quartier;
- La conservation de la qualité des cours (avant et arrière) et du milieu de vie pour les ménages.

Ce projet de règlement s'inscrit dans le cadre de l'adoption du projet de règlement n° 489-24 modifiant le Règlement n° 382-24 relatif au zonage afin d'y permettre les unités d'habitations accessoires sur le territoire de la Ville de Dunham. Ainsi les mesures de participation publique et l'assemblée publique de consultation se feront à la même occasion par souci de clarté et de transparence. Ce projet ne contient pas de dispositions qui sont propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire et n'est pas assujéti au *Règlement n° 444-22 décrétant la politique de participation publique en matière d'aménagement et d'urbanisme*. Toutefois, vu le contexte, ce règlement sera également abordé dans le cadre des activités déjà prévues pour le projet de règlement n° 489-24 modifiant le Règlement n° 382-19 relatif au zonage. Dans ce contexte, de l'information détaillée est diffusée dans le bulletin municipal, dans le site internet de la Ville, à l'hôtel de ville (sur demande) et ce projet de règlement sera abordé à l'occasion des activités suivantes prévues :

1. Un **atelier de participation** sera tenu le **19 août 2024 à 18 h 30** dans la salle du conseil au 3777, rue Principale, Dunham (Québec) JOE 1M0. Lors de cette activité, des cas pratiques seront analysés et feront l'objet de discussions.
2. Une **rencontre de type « café virtuel »** entre les citoyens et la Ville sera tenue le **27 août 2024 à midi**. Les citoyens intéressés à participer doivent s'inscrire en écrivant au [greffe@ville.dunham.qc.ca](mailto:greffe@ville.dunham.qc.ca) ou en s'adressant à l'hôtel de ville. Lors de cette activité, des informations sommaires au sujet du projet de règlement actuel seront présentées et les participants seront invités à échanger à ce sujet dans un contexte informel.
3. Une **assemblée publique de consultation** quant à ce règlement sera tenue le **9 septembre 2024 à 18 h 30** dans la salle du conseil au 3777, rue Principale, Dunham (Québec) JOE 1M0. À cette occasion, le maire ou une personne désignée par lui expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption. Les personnes et organismes qui désirent s'exprimer ou poser des questions quant à ce projet de règlement auront aussi l'occasion de le faire.
4. Une **consultation écrite** a également lieu du **11 juillet 2024 au 20 septembre 2024**. Les commentaires et observations peuvent être transmis par courriel au [greffe@ville.dunham.qc.ca](mailto:greffe@ville.dunham.qc.ca) ou par écrit au 3777, rue Principale, Dunham (Québec), JOE 1M0. Tout intéressé peut soumettre

À la suite de ces activités, un rapport de rétroaction sera produit au conseil municipal avec des recommandations pour améliorer ou bonifier le projet de règlement.

Le projet de règlement ainsi que des informations additionnelles sur le projet de règlement peuvent être obtenues à l'hôtel de ville au 3777, rue Principale, Dunham (Québec) ou dans le site Internet de la Ville, dans la section des projets de règlements (dans l'onglet « Ville », sous onglet « Règlements municipaux »), au [www.ville.dunham.qc.ca](http://www.ville.dunham.qc.ca)

**FAIT À DUNHAM, CE 12 JUILLET 2024.**

(signé)

---

**Jessica Tanguay,**  
Greffière